

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-3-9-2

Séance du vendredi 13 mars 2015

### FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2015-2-9-1 du 19 février 2015 relative aux Moyens d'intervention en faveur du sport – Budget Primitif 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde aux organisateurs de manifestations sportives figurant en annexe 1, les subventions telles que proposées ;
- Précise qu'elles seront versées à l'issue de la manifestation au vu d'un bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- Décide que la dépense correspondante, d'un montant total de 34 600 €, sera prélevée sur le Budget Départemental, programme E 732, chapitre 65, fonction 32, nature 6574, code/programme 25571, service 102.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions